

ENSEMBLE POUR UNE ÎLE DE SANTÉ



RAPPORT D'ACTIVITE 2018





Le rapport d'activité 2018 de l'Agence Régionale de Santé de Corse a été conçu pour rendre compte de ses missions, de ses activités et de son actualité, illustrées par des chiffres clefs et des réalisations concrètes en direction de la population et plus particulièrement en faveur des publics rencontrant des difficultés d'accès aux soins.

L'année 2018 a été marquée par l'élaboration du projet régional de santé 2018-2028 et de son schéma régional de santé 2018-2023 dont l'élaboration a reposé sur une large concertation faisant ainsi du PRS un document de référence pour les partenaires institutionnels et les professionnels de santé mais aussi et surtout pour les usagers du système de santé dont ils sont pleinement et de plus en plus acteurs : patients experts, aidants, représentants des usagers.

Pour autant, parce que la santé vise un état de bien-être physique, mental et social et parce que de nombreux acteurs interviennent sur les facteurs et l'environnement favorable à une amélioration de la santé de la population, le rapport d'activité 2018 de l'Agence s'est attaché à mettre en exergue le caractère éminemment partenarial des actions conduites : avec les autres services de l'Etat, avec la collectivité de Corse avec laquelle l'Agence partage un certain nombre de compétences dans plusieurs secteurs, avec les communes dans une déclinaison de proximité et avec les professionnels qu'il s'agit de soutenir dans leurs initiatives afin de pouvoir les accompagner dans les évolutions majeures que le système de santé doit engager telles que définies dans la stratégie nationale de santé « Ma Santé 2022 ».

Les chiffres clefs repères permettent de prendre la mesure des ressources de la solidarité nationale consacrées à la santé : les dépenses de santé relevant de la régulation de l'Agence Régionale de Santé de Corse ont représenté 1,266 Milliards d'euros en 2018.

Le présent rapport démontre à travers le traitement de plusieurs sujets la spécificité corse, reconnue dans la stratégie nationale précitée et qui appelle nombre de travaux et actions à venir.

Enfin, un rapport d'activité est l'occasion de mettre en avant les compétences des personnels de l'institution à laquelle il se rapporte. Les réalisations mises en avant dans le document témoignent de la diversité des métiers de l'Agence Régionale de Santé de Corse de la prévention à la gestion des risques en passant par la régulation de l'offre et son contrôle: experts, financiers, pilotes de projets, animateurs territoriaux, inspectants, juristes, chargés de communication, personnels des fonctions supports qui partagent tous une valeur forte de service public pour contribuer auprès des acteurs du système de santé en première ligne, et autant que possible, à prévenir et à traiter les ruptures des parcours de santé.

Ce rapport est donc surtout le leur.

Excellente lecture à tous !



Marie-Hélène LECENNE
Directrice Générale



Sommaire

Les temps forts 2018	1
Le contexte régional	3
Le Projet Régional de Santé 2018-2022	4
Soutenir l'efficiace du système de santé	5
I- <u>L'ARS de corse</u>	6
1. Ses missions et ses champs d'interventions	6
2. Ses moyens financiers	6
3. Ses moyens humains	6
4. Une nouvelle organisation	7
II- <u>Renforcer l'accès aux soins de proximité</u>	8
1. Redynamiser l'offre de soins	8
2. Favoriser une meilleure organisation des professions de santé	9
3. Mettre en œuvre la révolution numérique en santé	10
III- <u>Promouvoir la santé</u>	11
1. La PRAMCA : une première année sous les meilleurs auspices	11
2. Réduire le tabagisme : novembre, mois sans tabac	11
3. Améliorer la couverture vaccinale	12
4. Sensibiliser sur la santé mentale	12
5. Promouvoir le sport et la santé	13
IV- <u>Favoriser les prises en charge innovantes dans le domaine médico-social</u>	14
1. DITEP «A Stradella» : une forme institutionnelle innovante et ouverte sur l'extérieur	14
2. Le PAERPA : Poursuivre la mise en œuvre du parcours personnes âgées	14
3. Le dispositif RAPT : une réponse accompagnée pour tous	15
4. Le déploiement du plan d'action régional des maladies neurodégénératives (MND)	15
5. Agir pour l'insertion des travailleurs handicapés	16
V- <u>Protéger la population, garantir la qualité des prises en charge et contribuer à la sante environnemental</u>	17
1. Assurer la veille et la sécurité sanitaire	17
2. La lutte contre le moustique	18
3. L'habitat et la santé	18
4. La qualité des eaux	19
5. La qualité de l'air	19
VI- <u>La démocratie sanitaire et les droits des usagers</u>	20
1. La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)	20
2. Culture et santé	21

JANVIER

9 janvier : Présentation du **projet de Maison de santé pluri-professionnel à Ile-Rousse**. Après avoir reçu l'avis favorable de l'ARS, le projet va désormais rentrer dans sa phase de construction.



FEVRIER

21 février : une commission régionale de coordination des actions de l'assurance maladie s'est tenue entre l'ARS et l'assurance maladie en vue d'organiser la mise en place d'un guichet unique pour l'accueil des internes.

MARS

Du 12 au 15 mars : coup d'envoi des 29^{ème} **semaines d'Information sur la Santé Mentale** (SISM), portées par le Collectif SISM 2B avec le soutien de l'ARS. Un moment privilégié pour réaliser des actions de promotion de la santé mentale (expositions, conférences, permanences...).



AVRIL

10 avril : Lancement d'une campagne de sensibilisation sur la problématique des **punaises de lit en Corse**, (posters, plaquettes, journée de formation et conférence, utilisation des médias sociaux...)

17 avril : à Bastia, l'ARS présente le **contrat local de santé** devant 180 professionnels de santé, mettant en avant les points positifs du projet et les actions mises en place.



JUIN

19 juin : Collectivité de Corse et ARS font Front commun face aux moustiques : **conférence de presse pour la nouvelle campagne TV de sensibilisation du public pour la lutte anti-moustiques**.



JUILLET

06 juillet : Conférence de presse de l'ARS sur la **qualité des eaux de baignade en Corse** : **98.66%** des eaux sont conformes aux exigences européennes de qualité.

10 juillet : lancement du **guichet unique** à destination des professionnels de santé qui permet de faciliter leur installation ainsi que leurs démarches administratives.

www.corse.paps.sante.fr





Les temps forts 2018

ars Agence Régionale de Santé de Corse Zonage Médecins

- Zones d'action prioritaire
- Zones d'action complémentaires
- Zones de vigilance



Source : Agence Régionale de Santé de Corse - août 2018

AOUT

26 août : publication de la nouvelle **carte du zonage** pour les aides à l'installation et au maintien des médecins.



SEPTEMBRE

19 septembre : Inauguration des nouveaux locaux de la **Maison Des Usagers** au CH de Castelluccio à Ajaccio. Ce lieu d'information, d'échanges et d'écoute permet la rencontre entre les usagers, les professionnels et les associations de santé.

OCTOBRE

04 octobre : Inauguration des **nouveaux locaux du Centre de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)** à Ajaccio, qui a comme mission de recevoir, orienter et prendre en soins les personnes ayant des conduites addictives.

09 octobre : La Collectivité de Corse, les facultés de médecine de Marseille et de Nice, l'université de Corse, l'URPS des médecins libéraux et l'ARS de Corse s'associent à travers **une convention cadre, relative à l'internat et au post-internat de médecine**. L'une axée sur la formation et la recherche appliquée, l'autre sur la démographie médicale et les aides à l'installation.

12 octobre : à Ajaccio, **2ème colloque carrefour sur le thème « pour bien grandir en familles, quels rôles pour les professionnels ? »** organisé par le CH Castelluccio et le CECCOF Formation avec le soutien de l'ARS de Corse, la mairie d'Ajaccio, et l'ANFH de Corse.



NOVEMBRE

7 et 8 novembre : les **soirées de l'e-santé en Corse** ont réuni plus de 300 personnes sur Ajaccio et Bastia. Ouvertes aux professionnels de santé libéraux et aux établissements sanitaires et médico-sociaux, ces soirées ont été l'occasion de faire le point sur les différents e-outils développés en Corse pour améliorer la prise en charge des patients, renforcer la prévention, et répondre aux nouveaux besoins en santé.

20 novembre : la Préfecture de Corse, l'ARS, le Rectorat de l'académie de la Corse et l'ensemble des partenaires du Comité de pilotage signent le **Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH)**, dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées,

24 novembre : 3^{ème} édition de l'opération « **Un mois sans tabac** » ; la rue Fesch à Ajaccio s'est parée des couleurs du moi(s) sans tabac. L'ANPAA Corse, le comité départemental de la ligue contre le cancer de Corse du Sud, la ville d'Ajaccio, et l'ARS



Le contexte régional



Une île de **8680** Km²

Densité faible: **37** habitants/km²

2 communautés d'agglomération (Ajaccio et Bastia)

Qui regroupent **43 %** de la population.

0.49% de la population française soit

330 500 habitants En **2018**

359 000 habitants À l'horizon **2030**

385 000 habitants (Projection Omphale de l'Insee) À l'horizon **2050**

1% de croissance moyenne annuelle de la population entre 2010 et 2018 (France 0.4%)

20% de Corses de **moins de 20 ans** en 2019 (France 24.1%)

12% des Corses **ont 75 ans et +** en 2018 (France 9.3%)

107 Indice de vieillissement

20,3% Taux de **pauvreté** (le taux le plus élevé des régions françaises)

1/5 des ménages vit **en dessous du seuil de pauvreté**

11,6% de **familles monoparentales**

Espérance de vie à la naissance **79,2** ans chez les hommes et **85,1** ans chez les femmes

Facteurs de surmortalité :

Cancer du poumon, Maladies cardio-vasculaires, maladies du système nerveux, accidents de la route

Facteurs aggravant de surmortalité :

Tabac, Radon en Corse du Sud, Amiante en Haute Corse

Ma Santé 2022

« Structuration territoriale des soins de proximité »

Contexte régional :

Face à la désertification médicale, la Corse n'est pas épargnée par les problématiques rencontrées en matière d'accès territorial aux soins de proximité notamment en milieu rural. Même si la part de la population résidant dans un territoire prioritaire selon le zonage médecin généraliste est inférieure au niveau national (11,9% versus 18%), avec 41% des médecins généralistes âgés de plus de 60 ans en 2018, ce choc démographique à venir impose d'anticiper les problématiques en tenant compte des spécificités de la Corse et notamment :

- des contraintes et des fragilités du territoire, dues à sa caractéristique d'île-montagne, notamment en matière d'accessibilité (temps de trajet, pénibilité des déplacements, renoncements aux soins...),
- de la forte précarité observée qui génère des inégalités d'accès aux soins élémentaires pour les plus démunis,
- du vieillissement de la population, plus important que sur le continent.



Un projet régional construit avec l'ensemble des acteurs du monde de la santé

Piloté par l'ARS de Corse, le PRS définit les priorités de la politique régionale de santé, dans ses différents secteurs (prévention, médecine de ville, médico-social et hospitalier) et dans une logique de parcours de santé.

Elaboré en cohérence avec la stratégie nationale de santé, il s'appuie sur un diagnostic régional, sur les besoins de la population et les spécificités des territoires, sur les exigences de sécurité et de qualité des prises en charge, sur l'expertise des acteurs de la santé. Ce PRS est issu de la réflexion de plus de 20 groupes de travail associant professionnels du soin, de la prévention et du médico-social, usagers et partenaires institutionnels qui se sont engagés pendant plusieurs mois, aux côtés de l'ARS.

Composé de 3 documents:



Son ambition : garantir des soins de qualité à tous, sur tout le territoire

La loi de modernisation de notre système de santé a fait évoluer le Projet Régional de Santé, il sera :

+ **Stratégique** avec des orientations de santé définies sur 10 ans,

+ **Transversal** en renforçant le décloisonnement des secteurs de la prévention, du sanitaire et du médico-social, et la coordination avec les autres politiques publiques, au sein d'un schéma régional unique.

+ **Simple**

Les 5 parcours prioritaires de santé du PRS2 sont:

- Les personnes âgées
- Le diabète
- La cancérologie
- La santé des jeunes
- La santé mentale

Un partenariat constructif :

Le PRS est issu de la réflexion de plus de 20 groupes de travail associant les professionnels du soin, de la prévention et du médico-social, des usagers, des partenaires institutionnels et les instances de démocratie sanitaire qui se sont engagés pendant plusieurs mois, aux côtés de l'ARS.

Le Projet Régional de Santé 2018-2023

Arrêté au 1^{er} trimestre 2019, le PRS II définit et organise la mise en œuvre des priorités de santé ainsi que l'évolution du système de santé en Corse. Elaboré en cohérence avec la stratégie nationale de santé, il s'appuie sur un diagnostic régional, sur les besoins de la population et les spécificités des territoires, sur les exigences de sécurité et de qualité des prises en charge, sur l'expertise des acteurs de la santé.

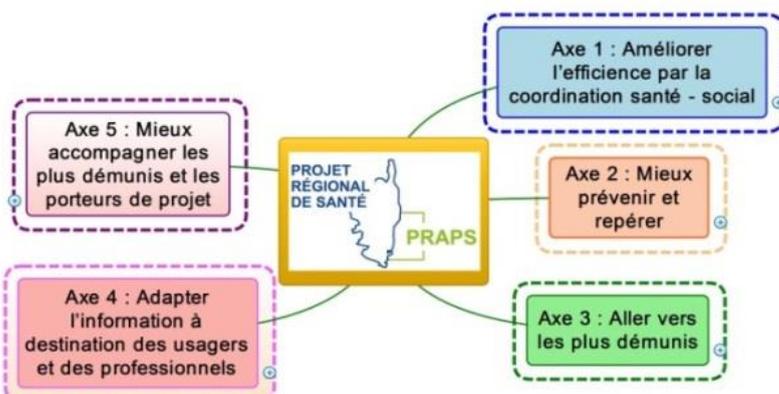
ZOOM sur Le PRAPS : favoriser l'accès aux soins des plus démunis

Le Programme Régional d'accès à la Prévention et aux Soins c'est : **30** acteurs associés, **30** actions dont **15** priorités, réparties en **5** axes de progrès et **17** réunions de travail.

Le logement accompagné pour se reconstruire

Depuis 2014, l'Etat accompagne l'expérimentation «Una Casa Prima», version régionale du «un chez-soi d'abord». L'association ISATIS propose à Ajaccio et Bastia un appartement et un accompagnement médicosocial à des personnes sans domicile souffrant de troubles psychiatriques.

En 2018, l'ARS a aussi confié à la Croix Rouge les premiers lits halte soins santé (LHSS). Ces lieux de repos jouent un rôle de «domicile de substitution» et offrent une prise en charge globale à des patients sans domicile ayant besoin de soins.



L'agence régionale de santé assure le pilotage régional des campagnes budgétaires et tarifaires des établissements de santé, des établissements et services médico-sociaux (ESMS) et mobilise les ressources du Fonds d'intervention régional (FIR) pour la mise en œuvre du projet régional de santé.

Les chiffres clés :

Aide à l'investissement 2018 :

Champ sanitaire

FMESPP : **12,5 M€**

FIR : **2 M€**

Champ médico-social

PAI : **0,6 M€**

FIR : fond régional d'intervention

FMESPP : Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés

PAI : plan d'aide à l'investissement secteur médico-social

Accompagnement financier 2018 :

Campagne tarifaire sanitaire **148 M€**

Campagne tarifaire médico-sociale **87 M€**

(dont 39 M€ secteur dépendance et 48 M€ secteur Handicap)

FIR **18 M€**

Afin de répondre aux orientations suivantes dans le cadre de la stratégie nationale de santé :

- prévention et promotion de la santé,
- lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- accès aux soins et organisation des parcours de santé,
- innovation et transformation de notre système de santé en réaffirmant la place des usagers.

Soutenir la modernisation

L'ARS a soutenu la dynamique d'investissement des établissements de santé par l'accompagnement de projets prioritaires :

Reconstruction du centre hospitalier d'Ajaccio : accompagnement de l'Etat à hauteur de 130 M€ sur 5 ans soit 94% du coût total de l'opération.



Modernisation du centre hospitalier de Bastia : accompagnement de l'Etat à hauteur de 29 M€ pour la mise en conformité des installations de sécurité incendie et électriques, la modernisation du bloc chirurgical et l'amélioration de la filière de cancérologie, la création d'une filière de soins de suite et de réadaptation et la structuration de la filière de soins aigus (clinique du sein).



Accompagner les établissements de santé et des établissements et services médico-sociaux

Les démarches d'accompagnement des établissements de santé et des ESMS se sont poursuivies en 2018. A titre d'exemple, dans le champ sanitaire, l'agence a apporté un soutien opérationnel au numérique, à la sécurisation des établissements de santé, aux travaux des aires de pose des hélicoptères, à la sécurisation du circuit du médicament ou enfin à l'aménagement d'une unité cognito-comportementale.

1. Ses missions et ses champs d'interventions

L'agence Régionale de Santé est l'interlocutrice des professionnels de santé des secteurs hospitaliers ambulatoires et médico-sociaux, des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des élus, des régimes d'assurance maladie, des usagers et de leurs représentants. Elle dialogue avec l'ensemble des acteurs de santé du territoire et ses actions sont conduites en concertation avec les instances de démocratie sanitaire.

Ses champs d'intervention

- La prévention des risques et la promotion de la santé (environnement, maladies, risques liés aux comportements...).
- La veille et la sécurité sanitaires (des produits de santé, de la population, dans les établissements collectifs...).
- L'organisation de l'offre de santé (pour le secteur ambulatoire, les établissements de santé et les établissements et services médico-sociaux, à domicile).
- L'amélioration de la qualité et de la performance du système de santé (inspections-contrôles, bon usage des soins, démarches d'amélioration de la qualité ...)

L'amélioration du parcours de prise en charge des usagers (personnes âgées, personnes en situation de handicap ...).
L'animation de la politique de santé dans les territoires et le développement des échanges dans le cadre de la démocratie sanitaire.

Ses missions

- Le pilotage et la mise en œuvre de la politique régionale de santé.
- La régulation de l'offre sanitaire et médico-sociale en réponse aux besoins de la population et dans le cadre de la politique nationale de santé.

2. Ses moyens financiers

Budget principal

Dépenses en crédits de paiement	11 012 913 €
Dont : Personnel	9 133 205€
Fonctionnement	1 348 695 €
Intervention (hors FIR)	316 810€
Investissement	214 203 €

Budget annexe FIR

Dépenses en crédits de paiement **19 504 811 €**

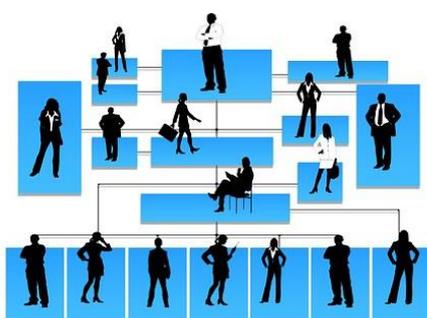


3. Ses moyens humains

En 2018 l'agence disposait de **106 ETP** et a accueilli **2** apprentis.

Au 31/12/2018 il y avait en effectifs physiques rémunérés par l'agence : **34** hommes et **75** femmes.

87 agents ont participé à des formations pour un total de plus **450 jours de formation**.



Les principales actions de la DRH en 2018 :

- Poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP et du PPCR
- Mise en œuvre des entretiens annuels d'évaluation dématérialisés via SolarhS
- Elections professionnelles nationales
- Poursuite de la démarche QVT
- Préparation de la retenue à la source
- Mise en place d'un réseau d'assistants de prévention

4. Une nouvelle organisation

En 2018, une nouvelle adaptation du fonctionnement de l'agence a été nécessaire, au regard des enjeux du PRS2 et de la mise en œuvre sur les territoires de la stratégie nationale de santé et des différentes priorités qui en découlent : prévention, transformation du système de santé, accès territorial aux soins, grand âge et autonomie a conduit à la mise en place d'une nouvelle organisation de l'agence.

L'objectif a aussi été de rendre plus lisible et plus cohérent son organigramme. Un cabinet de consultants a animé, entre octobre et décembre, 12 ateliers avec les différentes directions métiers et fonctions ressources. Ces ateliers ont eu pour objectifs d'analyser la structuration actuelle de chaque direction, d'en identifier les forces mais aussi les difficultés et les axes d'amélioration. Ces ateliers ont également permis d'identifier les conditions de réussite pour garantir une organisation efficiente, en capacité de relever les défis de santé publique, de conduire des projets innovants en transversalité et d'impulser une démarche collaborative de travail. Des formations-actions en mode projet pourront être mises en place en 2019 sur certains thèmes prioritaires.



La direction générale, à laquelle sont rattachées les fonctions ressources, la communication et une conseillère médicale, s'appuie dans ses arbitrages sur les actions mises en œuvre par 5 directions métiers :

La direction de la santé publique

Elle a pour rôle de développer la prévention, une priorité nationale, et donner plus de pouvoir d'agir aux citoyens.

La direction de l'organisation des soins

Elle a pour mission de piloter la politique régionale de l'offre de soins hospitalière et ambulatoire en veillant à contribuer à la mise en œuvre des parcours de santé par la coordination des soins, le renforcement des liens ville-hôpital et les coopérations.

La direction de la stratégie et de la qualité

Elle a pour mission de soutenir les directions métiers dans la mise en œuvre des priorités de l'agence, et également de dégager des leviers d'action et de mettre en adéquation les dépenses et les besoins de la population en matière de santé pour améliorer l'efficacité du système de santé.

La direction du médico-social

Elle pilote et régule l'offre d'accompagnement médico-social. Ce secteur recouvre les établissements et services pour les personnes âgées et pour les enfants et adultes handicapés. La direction doit répondre à la fois aux défis du vieillissement et à l'évolution du besoin en matière d'accompagnement des publics dits « fragiles ».

La direction santé environnement et veille sanitaire

Elle met en œuvre une démarche globale de protection et de prévention et de gestion des risques. La direction santé environnement et veille sanitaire regroupe deux missions : la santé environnementale et la gestion de crise, et, la veille alerte et gestion sanitaire.

II- Renforcer l'accès aux soins de proximité

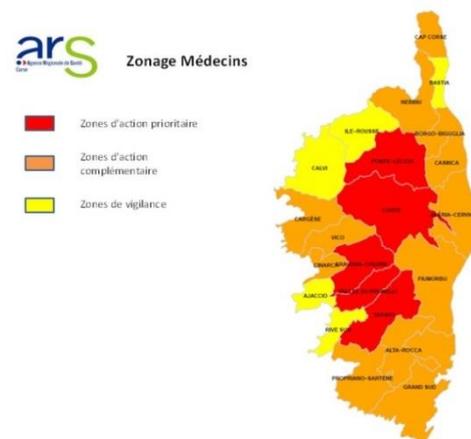
1. Redynamiser l'offre de soins

L'accès aux soins sur l'ensemble du territoire et l'organisation des soins de proximité constituent deux objectifs prioritaires du gouvernement et de l'ARS Corse. Le plan national d'accès aux soins représente le fil rouge de la stratégie qui a été mise en œuvre en Corse avec l'ensemble des partenaires régionaux. Pour y parvenir, la mise en place de nouvelles organisations basées sur un exercice coordonné entre tous les professionnels de santé a été poursuivie en 2018 afin d'améliorer l'accès aux soins, d'optimiser les parcours de santé de la population et de faciliter les coopérations avec l'ensemble des acteurs du système de santé.

Aider à l'installation et à l'exercice des médecins

Le nouveau zonage des médecins libéraux en Corse a été arrêté le 02 août 2018 après concertation et validation de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) et de l'Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux (URPS-ML).

Cet arrêté constitue le fruit de plus d'un an de travaux pilotés par l'ARS de Corse et menés conjointement avec les représentants de médecins, des usagers et des élus.



Fin 2018, en chiffre :

Mise en œuvre des mesures d'aides conventionnelles et aides FIR :

3 contrats CAIM (*contrat d'aide à l'installation des médecins*)

5 contrats CSTM (*contrat solidarité territorial de médecins*)

1 contrat PTMG (*contrat de praticien territorial de médecine générale*)

Le guichet unique

Le guichet unique est opérationnel depuis octobre 2018. Le premier palier de déploiement couvre une offre destinée aux seuls médecins libéraux. Les services proposés sont les suivants :

- Projet d'installation (démarches administratives, conseils confraternels et informations auprès de l'Ordre des Médecins, de la CPAM, de l'URSSAF et de l'ARS)
- Exercice regroupé ou coordonné (aide, informations et conseils relatifs au choix d'exercice)
- Aides conventionnelles et aides portées par l'ARS
- Exonérations fiscales

Créer des postes « d'assistants partagés » entre la ville et l'hôpital

Permettre à tous les jeunes médecins diplômés un exercice partagé entre une structure hospitalière et une structure ambulatoire en zone sous-dense. Ces postes font l'objet d'un travail conjoint entre l'ARS, l'hôpital, les collectivités locales et l'URPS. Aujourd'hui, **1** poste d'assistant partagé est en cours en Corse.

Favoriser les stages ambulatoires des professionnels de santé en formation

En 2018, **22** maîtres de stage universitaires sont en capacité d'accueillir des étudiants en médecine générale ambulatoire.

11 internes ont réalisé leur stage en médecine générale ambulatoire en Corse.

Développer les coopérations entre professionnels de santé

ASALEE est un dispositif permettant aux infirmières de suivre et d'accompagner les patients atteints de pathologies chroniques : **1** infirmière ASALEE installée à Moriani en Haute Corse.

2. Favoriser une meilleure organisation des professionnels de santé

Soutenir le développement des maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et de tous les modes d'exercice coordonné

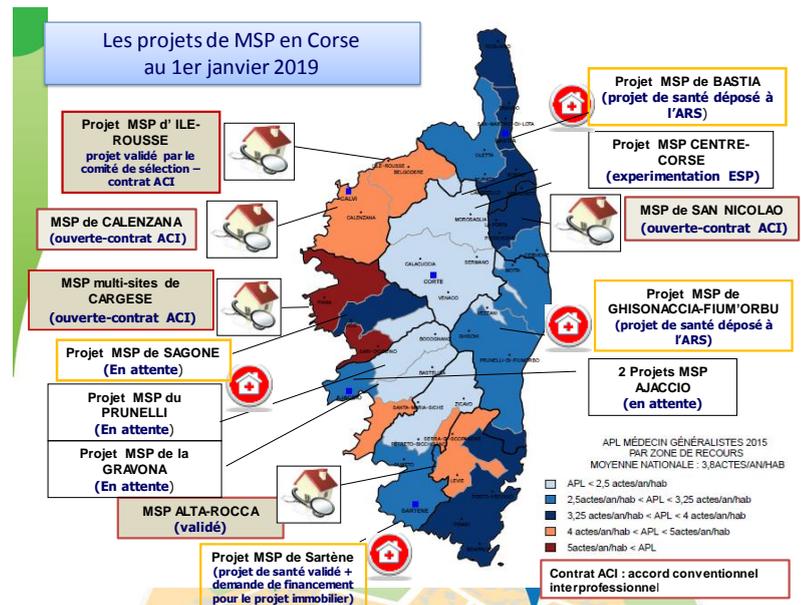
Le travail en équipe et l'exercice pluri-professionnel permettent à chaque professionnel de santé d'échanger avec ses pairs, de continuer à se former et de progresser professionnellement.

- En Corse :
- 5 Maisons de santé Pluri professionnelles sont opérationnelles dont 4 ont souscrit à l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) et
 - 10 projets d'exercice coordonné accompagnés en 2018
 - 1 CPTS en cours de structuration

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

La loi de modernisation de notre système de santé de 2016 a créé les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). La CPTS de Balagne est la première en cours de constitution en Corse. Elle repose sur les MSP de Calenzana et Ile-rousse, le CH de Calvi et le réseau gérontologique de soins RIVAGE.

L'ARS a accompagné la préfiguration et la formalisation de leur projet territorial de santé. Un contrat territorial de santé sera prochainement signé entre la CPTS et l'ARS.



Une Instance Régionale de Pilotage réunissant l'Etat, l'ARS et la Collectivité de Corse a été instaurée fin 2012 pour proposer aux porteurs de projet de MSP « un guichet unique » d'instruction. Sa mission consiste à instruire les demandes déposées selon la phase de maturation du projet et offrir aux équipes un accompagnement personnalisé en fonction de leurs besoins (ex : ingénierie de projets, frais d'investissements). Une revue de projet est effectuée tous les mois pour faire état des projets en cours.

Différents types de financements ont ainsi été alloués. Les équipes ont pu bénéficier d'aides en amont du projet, pour l'élaboration de leur projet de santé ou bien encore pour son déploiement comme les actions de prévention de proximité (ex : programmes d'éducation thérapeutique). Des aides financières ont également pu être allouées pour la réalisation des programmes immobiliers lorsqu'une collectivité locale était partie prenante du projet.

Zoom sur la CPTS de Balagne

L'ARS de Corse a été destinataire en octobre 2018 de la 1ère version du projet de santé de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Balagne. Ce projet accompagné par l'agence depuis 2 ans associe les 2 MSP du territoire (Ile Rousse et Calenzana), le CH de Calvi, un réseau gérontologique RIVAGE et un SSIAD.

Il s'inscrit dans une approche polyvalente à dimension populationnelle en cohérence avec les orientations retenues dans « ma santé 2022 » (coordination des acteurs, formation des professionnels, e-santé, parcours de santé de la personne âgée, réponses aux besoins spécifiques, coopération).

3. Mettre en œuvre la révolution numérique en santé

En 2018, 3 projets de télémédecine sont fonctionnels :

La télé-expertise en dermatologie

Lancée en mars 2015 avec le soutien de l'ARS de Corse et de l'UPRS, cette expérimentation concerne le dépistage des tumeurs cutanées et le suivi des plaies chroniques.

Elle permet de **pallier une démographie préoccupante pour cette spécialité**.

L'expérimentation de la télé dermatologie en Corse, portée par l'URPS médecins, accompagnée par le FIR fait l'objet d'un **bilan positif**.

Bilan de l'année 2018:

251 demandes de télé-expertises réalisées

23 145 km évités, **446** déplacements évités

49 patients dépendants d'un tiers **soit 20%** des demandes

182 patients habitant à plus de 25 km d'un dermatologue

Parmi les demandes :

180 demandes d'avis pour tumeurs, dont **69** cancers supposés malignes : **6** confirmés soit **10%**

73 demandes réalisées pour les plaies dont **31** demandes bénéficient d'un suivi de plaies chroniques et **1** cas guéris



La télé-AVC entre l'unité neuro vasculaire (UNV) du CHU de Nice et les urgences du CH d'Ajaccio et de Bastia.

En 2018, **7** demandes de télémédecine pour de la neuro-interventionnelle et **60** demandes pour la neurologie (AVC) ; le CH d'Ajaccio dispose désormais d'une UNV qui sera bientôt intégré pour répondre en tant que site expert.

La télé-dialyse portée par l'ATUPC déclinée selon 2 modalités (téléassistance et téléconsultation)



Les soirées de l'e-santé en Corse pour une meilleure prise en charge des patients

Dans le cadre d'un plan national « ma santé 2022 », les premières soirées de la e-santé en Corse, ouvertes aux professionnels de santé libéraux et aux établissements sanitaires et médico-sociaux, ont permis, les 7 et 8 novembre à Bastia et Ajaccio, de faire le point sur les différents outils développés dans l'île pour améliorer la prise en charge des patients, renforcer la prévention et répondre aux nouveaux besoins en termes de santé. De nombreux intervenants se sont succédé devant un public particulièrement nombreux et à l'écoute de toutes ces nouveautés.



Zoom sur le nouveau Scanner en imagerie au centre hospitalier de Bastia

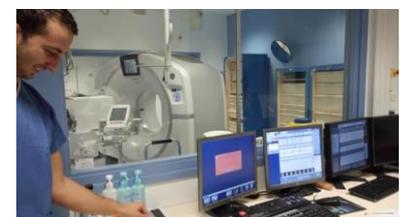
Investir pour toujours mieux soigner

Le service d'imagerie médicale a été équipé début décembre 2018 d'un nouveau scanner 64 barrettes de General Electric, modèle Révolution Evo.

Ce nouvel équipement de la dernière génération permet de réaliser les examens avec un gain de temps et avec une irradiation moindre des patients.

Le changement d'appareil se traduit par une réorganisation interne permettant aux radiologues hospitaliers de disposer de plus de plages publiques pour faire face à une demande d'examen toujours plus forte (urgences, cancérologie, activité mémoire, cardiologie...) et répondre à un objectif d'augmentation de l'activité externe en imagerie médicale figurant dans les actions du plan performance.

L'ARS a renouvelé l'autorisation d'exploiter le scanner pour une durée de 8 ans jusqu'en novembre 2026.



III - Promouvoir la santé

1. La PRAMCA : Une première année sous les meilleurs auspices

Plateforme régionale d'accompagnement des malades chroniques à l'autonomie

bilan de l'année 2018 :

15 ateliers d'accompagnement mis en place

26 actions retenues

10 nouveaux partenaires

Des acteurs très concernés qui ont pris la mesure de l'opportunité offerte

par la pramca, un recrutement des patients en augmentation, des actions citoyennes.



En Corse, comme dans les autres régions, un appel à projets national a été lancé en 2017 et en 2018 pour permettre aux associations de patients de proposer un projet expérimental d'accompagnement sanitaire, social, et administratif des personnes atteintes de maladies chroniques ou étant particulièrement exposées au risque d'une telle maladie ainsi que des personnes handicapées.

L'IREPS a mobilisé les ressources du territoire, avec une cinquantaine de partenaires signataires.

Avec 68 800 patients en ALD au 31 décembre 2016, **sont concernés en particulier :**

les malades atteints de maladies cardiovasculaires, cancers, diabète, affections psychiatriques BPCO

les aidants et les professionnels qui interviennent autour de ces bénéficiaires.

L'objectif principal consiste à renforcer l'autonomie de ces personnes en les rendant acteurs de leur parcours, en leur permettant de disposer d'informations, de conseils, de soutien et de formations afin de faire des choix favorables pour leur santé. La PRAMCA a également intégré un volet recherche, piloté par l'université de Corse.

2. Réduire le tabagisme : novembre, mois sans tabac

La Corse, plus mobilisée que jamais autour d'un nouvel ambassadeur

Pour créer un élan local fort autour du #MoisSansTabac, un ambassadeur Moi(s) sans tabac a été choisi après appel à projets : l'**ANPAA (association nationale de prévention en alcoologie et addictologie) de Corse** a coordonné les actions de l'ensemble des partenaires. Plus de 30 entreprises, associations, collectivités locales et administrations ont répondu présentes pour animer, sensibiliser et mobiliser les habitants tout au long de la phase préparatoire, puis accompagner et encourager les participants lors du défi.

Les actions fortes :

A l'occasion de la journée mondiale sans tabac du 31 mai, la ligue contre le cancer de Haute-Corse, l'ARS et le CCAS de Calvi ont organisé une journée sportive et conviviale.

Une marche a eu lieu à travers la ville de Calvi, suivie d'une conférence avec des professionnels de la santé et du sevrage tabagique.

La 3ème édition du Moi(s) sans tabac a été visible partout en Corse sur le mois de novembre:

Campagne d'affichage, stands de sensibilisation, articles de presse quotidiens, opération « rue sans tabac », manifestations sportives, ... sont autant d'actions mise en œuvre sur l'ensemble du territoire.

Il est important de noter que pour la 1ère année les différents acteurs sont arrivés à se coordonner autour de la structure ambassadrice (ANPAA).



L'ANPAA Corse, le comité départemental de la ligue contre le cancer de corse du Sud, la ville d'Ajaccio, et l'ARS ont sensibilisé les personnes en les informant sur les raisons d'arrêter le tabac, et les partenaires qui pourraient les aider à cette prise de décision.

3. Améliorer la couverture vaccinale

La Semaine européenne de la vaccination qui s'est déroulée du 23 au 29 avril 2018 a constitué un temps fort pour rappeler les bénéfices des vaccinations.



Pour 2018, le thème a été celui des vaccinations du nourrisson.

Pour faire vivre l'événement, l'ARS de Corse, l'IREPS et de nombreux partenaires ont organisé des actions à destination du grand public, des professionnels de santé et de la petite enfance.

En première ligne pour répondre aux interrogations des parents, les professionnels de santé et de la petite enfance sont des relais essentiels pour rappeler que les vaccinations protègent la santé des enfants. C'est pourquoi l'ARS a mis à disposition des outils d'informations pédagogiques pour accompagner les professionnels dans leur pratique.

En Corse en 2017, les couvertures vaccinales du nourrisson sont élevées pour les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP), la coqueluche et l'*Haemophilus influenzae b*. En revanche, elles sont insuffisantes pour certaines vaccinations. Ainsi, les couvertures vaccinales à l'âge de 2 ans pour la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) et le méningocoque C sont respectivement de 86 % (2 doses) et 68 %. L'épidémie de rougeole qui touche la France depuis novembre 2017 rappelle ainsi combien une couverture vaccinale de 95 % à 2 ans pour les deux doses de vaccin est nécessaire pour interrompre la circulation du virus.

Vaccinations obligatoires : ce qu'il faut savoir :

11 vaccinations sont obligatoires depuis 1er janvier 2018. Ces vaccinations obligatoires sont exigibles pour l'entrée en collectivité pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018.

Ces 11 vaccinations figuraient déjà dans le calendrier vaccinal avant 2018 et au moins 70 % des enfants recevaient déjà ces 10 injections avant l'âge de 2 ans.

10 injections suffisent pour couvrir les 11 vaccinations obligatoires du nourrisson.

Les injections peuvent être effectuées en 6 rendez-vous, à partir de 2 mois et jusqu'aux 18 mois de l'enfant.

4. Sensibiliser sur la Santé mentale : parentalité et Enfance



Chaque année à la mi-mars, les SISM, Semaines d'Information sur la Santé Mentale, sont un moment privilégié pour réaliser des actions de promotion de la santé mentale. Ces semaines sont l'occasion de construire des projets en partenariat et parler de santé mentale au grand public.

Le « Collectif SISM 2B », émanation d'un groupe de travail du CLSM, est composé du Centre Hospitalier de Bastia, du Centre De jour « La Villa de San Ornello », de l'association ISATIS et du Groupe d'entraide Mutuelle « Se Construire Ensemble » (GEM) avec le soutien de la Ville de Bastia, de l'ARS de Corse et l'IREPS de Corse.

Du 12 au 25 mars 2018, pour la 3ème année consécutive, la mairie de Bastia s'est fortement impliquée dans des actions via notamment son Conseil Local de Santé mentale.

Le Contrat Local de Santé (CLS) de la Ville de Bastia a été signé en juillet 2015 entre la mairie de Bastia, l'ARS de Corse, la CTC et la Préfecture, avec l'ingénierie et l'accompagnement de l'IREPS de Corse. Il permet, sur la commune, de mener un travail au quotidien sur la santé des habitants notamment avec un axe dédié à la santé mentale.

Des événements à destination du grand public dans le but de sensibiliser et d'informer les Bastiais ont eu lieu permettant d'améliorer la connaissance. 4 tables rondes-débats ont permis la rencontre, les échanges entre parents, citoyens, institutionnels, professionnels du soin, du médicosocial, du social et associations.

5. Promouvoir le sport et la santé

L'ARS, la DRJSCS et les DDCSPP de Corse du Sud et de Haute-Corse ont mis en place en 2018 un appel à projet « sport-santé » ouvert sur 2 sessions, une en avril et l'autre en septembre.

Les projets devaient s'articuler autour de la promotion de la santé par le sport, la protection et la préservation de la santé par le sport et répondre aux objectifs suivants :

- Promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives (APS) pour les personnes atteintes de maladies chroniques non transmissibles ou en situation de handicap et intégrer celles-ci dans les projets d'établissements;
- Promouvoir et développer la pratique des APS pour les personnes avançant en âge quel que soit leur lieu de vie et quel que soit le degré de perte de leurs capacités ;
- Soutenir les actions visant le rapprochement des professionnels de santé et des éducateurs sportifs ainsi que les actions visant la formation spécifique de ces acteurs sur les thématiques concernées,
- Promouvoir les projets incitant les médecins traitants à prescrire du sport sur ordonnance pour des personnes porteuses de maladies chroniques telles le diabète, l'obésité, les cancers, les maladies cardio-vasculaires...

Pour la 1^{ère} session, sur les 10 projets réceptionnés, **7 ont reçus un avis favorable** pour un montant total de **24 300€**. Les actions proposées sont celles d'un parcours de prévention global afin d'améliorer l'image et la confiance en soi, l'escalade, l'équitation... pour des personnes en situation d'handicap mental, pour le maintien de l'autonomie, de l'escrime dans le cas du cancer du sein....

Pour la 2^{ème} session, sur les 10 projets réceptionnés, **4 ont obtenus un avis favorable** pour un montant total de **20 700€**.

Les actions financées ont porté sur des ateliers « bien-être », sur l'inclusion sociale par le sport, sur la prescription d'activités physiques dans une maison pluridisciplinaire de santé, et sur la réalisation d'une vidéo pédagogique d'information pour les patients dans les salles d'attente des médecins.



IV- Favoriser les prises en charge innovantes dans le domaine médico-social

1. DITEP «A stradella» : une forme institutionnelle innovante et ouverte sur l'extérieur

Les chiffres clés :

Un établissement de **900 m²** dans les quartiers sud de Bastia ouvert depuis décembre 2017. La construction de ce bâtiment a nécessité un investissement de plus de **2,2 millions d'euros**. L'ARS subventionne **755 000 euros**.



45 places dont **8** en internat, **41** jeunes accompagnés dont **34** garçons, **196** jours d'accueil par an.



Ce dispositif innovant d'intégration dans un établissement médicosocial de jeunes souffrant de troubles du comportement repose sur la mise en place d'une mixité des prises en charges combinant milieu ordinaire et institution. **Le DITEP s'inscrit dans un travail en partenariat où les acteurs scolaires, professionnels sanitaires, sociaux et médico sociaux ont toute leur place. Et surtout les familles ou les représentants légaux dont l'adhésion constitue une composante essentielle de la réussite de la prise en charge. Ce dispositif intégré vise les jeunes de 6 à 18 ans présentant des difficultés psychologiques dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.**

2. Le PAERPA : poursuivre la mise en œuvre du parcours personnes âgées

Lancée en avril 2018, le programme PAERPA vise à optimiser le parcours de santé de la personne âgée en risque de perte d'autonomie en favorisant la coordination des acteurs.

Depuis avril 2018 :

1 Coordination Territoriale d'Appui

600 sollicitations

150 aides à domicile formées au repérage de la fragilité des personnes âgées

40 plans personnalisés de santé

150 professionnels de santé adhérents



La Coordination Territoriale d'Appui s'appuie sur une équipe Paerpa pluridisciplinaire composée de médecins, infirmières de coordination et personnels administratifs.

Ouverte en avril 2018, elle propose aux professionnels de santé un bouquet de services visant à coordonner les parcours de leurs patients âgés de 75 ans et plus. **Le programme PAERPA a vocation à s'étendre à la Corse du Sud en 2019.**

Zoom sur la CTA de Haute-Corse

La coordination territoriale d'appui de Haute-Corse est entrée dans sa phase opérationnelle en février 2018. Les équipes de terrain ont été complétées par le recrutement de deux agents. Le CH de Bastia, le CLIC et le réseau de gérontologie travaille de concert sur leur modes opératoires communs.

L'inauguration de la CTA et la présentation du PAERPA aux professionnels de santé du territoire a eu lieu le **3 avril 2018** à Bastia lors d'une soirée dédiée. Environ 80 professionnels de santé étaient présents dans la salle. Le réseau est déjà actif sur les 4 infra-territoires, avec ses infirmières animatrices territoriales. La CTA reçoit ses premières sollicitations et un premier Plan Personnalisé de Santé (PPS) a été validé à partir de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Moriani.

3. Le dispositif RAPT : « une Réponse Accompagnée Pour Tous »

Améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap en Corse et apporter des réponses aux situations individuelles.

L'ambition du dispositif RAPT est de **proposer une réponse individualisée à chaque personne exposée à un risque de rupture de prise en charge**, pour lui permettre de s'inscrire ainsi dans un parcours de santé, conforme à son projet de vie.

Des acteurs très mobilisés en Corse :

Le dispositif RAPT, et plus généralement le parcours des personnes en situation de handicap, figurent parmi les grandes priorités de l'ARS, la Collectivité de Corse, l'Éducation Nationale et la MDPH.

Ces acteurs ont ainsi signé le **20 septembre 2018** à Ajaccio, **une lettre d'engagement** qui marque le **lancement de la démarche RAPT en Corse**. Ce partenariat fort permet de mieux identifier les besoins et d'apporter des réponses adaptées aux attentes des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

La réponse accompagnée pour tous est une évolution profonde des pratiques professionnelles de tous les acteurs concernés, institutionnels et gestionnaires d'établissements sanitaires et médico-sociaux

Zoom sur le Pôle de Prestations et de Compétences Externalisées

Après appel à candidatures de l'ARS, **l'association Espoir Autisme Corse** a été choisie pour le déploiement d'un pôle de Prestations et de Compétences Externalisées pour les enfants et les adultes souffrant de troubles du spectre autistique (TSA).

Le développement des pôles de compétences et de prestations externalisées s'inscrit dans le cadre de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous »

Cette nouvelle offre vise, à travers une approche systémique mobilisant l'ensemble des acteurs concernés, à créer les conditions nécessaires permettant d'assurer la continuité des parcours des personnes handicapées, et d'éviter notamment que leur situation ne devienne critique du fait de l'absence d'une réponse adaptée.

Ainsi, ces pôles de compétences et de prestations externalisées viennent compléter la palette de l'offre médico-sociale en proposant une réponse souple et adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, dans une visée inclusive permettant à la personne d'être accompagnée selon ses besoins et ses compétences sur son lieu de vie.



4. Le déploiement du plan d'action régional des maladies neurodégénératives (MND)

Le déploiement du plan des maladies neurodégénératives (PMND) a permis de déployer un certain nombre d'actions :

- mise en place de 2 unités d'hébergement renforcée (UHR) à Furiani et Sartène
- 5 Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) à Ajaccio, Cauro, Prunelli di Fiumorbo, Furiani et Vivario
- 2 équipes spécialisées Alzheimer (ESA) à Ajaccio et Bastia
- une plateforme de répit (PFR) à Ajaccio.



Afin de compléter cette offre de prises en charge spécialisée, deux nouveaux appels à candidature ont été lancés fin 2018 : un premier, concernant le déploiement d'une UHR sur le Grand Ajaccio ; et un second, visant à la mise en place de deux nouvelles ESA sur chaque département.

5. Agir pour l'insertion des travailleurs handicapés

Les efforts déployés en Corse par l'ensemble des acteurs évoluant dans le champ du maintien et de l'insertion des travailleurs handicapés dans l'emploi, ont permis d'obtenir des résultats souvent excellents.

Le PRITH de Corse 2018-2021 : agir ensemble

Dans le cadre de la semaine européenne du handicap du 19 au 25 novembre 2018, le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) a été signé, fruit d'un an de travail conjoint avec l'ensemble des partenaires.

Au-delà des thématiques abordées dans les différents ateliers sur le maintien et l'insertion des travailleurs handicapés, cette semaine a été l'occasion de pointer particulièrement la situation des femmes en situation de handicap. L'ARS s'est fortement impliquée dans la préparation de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) et dans l'animation d'un atelier autour de l'emploi accompagné, de la pair-aidance et de l'adaptation des logements aux handicaps.

Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) a pu être signé entre l'Etat et les acteurs concernés. Cinq axes vont être développés : Faciliter la construction, la sécurisation des parcours vers et dans l'emploi et leur mise en œuvre ; renforcer l'accès à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap en mobilisant toutes les offres de la formation professionnelle ; amplifier l'action cordonnée en faveur du maintien en emploi, pour tous (salariés, non-salariés et employeurs) ; mobiliser les employeurs publics et privés ; optimiser les échanges d'informations, installer l'interconnexion des systèmes d'information.



L'emploi accompagné en Corse

L'ARS en lien avec l'AGEFIPH a confié à l'Association ISATIS le déploiement d'un dispositif d'emploi accompagné permettant de soutenir grâce à un job coach 20 personnes en situation de handicap en emploi dans le milieu ordinaire.

Zoom sur l'autisme et les troubles « dys »

Dans le cadre de la semaine européenne du handicap du 19 au 25 novembre 2018, l'ARS a organisé une réunion sur le Job Coaching destiné à accompagner les personnes en situation de handicap dans leur carrière professionnelle.

Un grand nombre d'organismes et d'acteurs sur la thématique du Job Coaching étaient conviés, notamment Jean-Christophe Pietri, militant actif de l'association **Espoir Autisme** et parent d'enfant autiste et dyslexique, venu apporter son expérience mais aussi et surtout des solutions concrètes à envisager avec un développement économique à la clé.



Jean-Christophe Pietri est venu présenter des solutions concrètes pour l'accompagnement professionnel des handicapés :

« Il faut arrêter de penser que les personnes handicapées, dys, autistes ou autres sont des personnes loufoques. Si on a trouvé la clé de leur comportement et qu'on les a mis sur les rails vers un retour à l'inclusion sociale elles seront amenées à apporter un esprit d'innovation et un regard différent sur l'entreprises » (source CNI 22.11.2018)

V- Protéger la population, garantir la qualité des prises en charge et contribuer à la sante environnementale

1. Assurer la veille et la sécurité sanitaire

Activités du point focal :

En 2018, Le point focal est totalement opérationnel, il permet la réception des signalements et messages et leur adressage aux personnes concernées de l'ARS.

Ses activités comprennent aussi la diffusion aux partenaires extérieurs d'instructions et de consignes de prise en charge ou de surveillance de maladies infectieuses (rougeole, rubéole, West Nile, Ebola, MersCov..) qui sont régulièrement envoyées par le Ministère.

L'année **2018** a connu un certain nombre **d'alertes météorologiques** qui ont nécessité l'envoi de messages, parfois répétés sur plusieurs jours, aux établissements et partenaires des secteurs hospitaliers, médico-sociaux et de ville. On note en particulier :

- le phénomène de **canicule** du 31 juillet au 6 août 2018,
- **3** alertes météo de passage en **vigilance Orange**
- **2** alertes météo qui ont nécessité une **vigilance rouge**

Etat des lieux 2018 :

155 signalements reçus en relation avec des maladies à déclaration obligatoire et/ou des pathologies infectieuses en collectivités.

45 signalements de suspicion d'arboviroses (contre 13 en 2017, soit une forte progression)

5 déclarations d'hépatite A (contre 20 à la fin de l'épidémie de 2017, forte diminution) **La veille sanitaire a élaboré des protocoles de prise en charge pour la plupart des situations rencontrées en veille sanitaire, en particulier en période d'astreinte.** Le toilettage et l'actualisation des procédures de la valise d'astreinte ont également été entrepris. Cette action devra se poursuivre en 2019, avec le concours des autres directions de l'ARS.

**SIGNALER, C'EST S'ENGAGER
DANS UNE DEMARCHE DE QUALITE**

Gestion des situations exceptionnelles :

Afin de maintenir une capacité de réponse opérationnelle, les acteurs du système de santé et l'ARS ont été mobilisés sur **8 exercices** simulant des situations exceptionnelles. 2 ont concerné des scénarios d'accident majeurs sur des sites industriels avec confinement ou évacuation de la population riveraine, 1 la recherche d'un aéronef s'étant perdu dans les montagnes, 2 un phénomène d'avalanche, 3 concernant l'apparition d'un grand nombre de victimes simultanées à l'occasion d'un événement festif et enfin 2 exercices simulant des attentats à l'arme automatique sur des plages. Ces exercices ont permis de tester les chaînes d'alertes, certains équipements ou techniques spécifiques (damage control), mais également la capacité d'organisation des acteurs du système de santé en Corse à prendre en charge un grand nombre de victimes simultanées. Ils permettent également de mieux connaître les situations ou les seuils à partir desquels des renforts du continent seraient nécessaires pour faire face à un afflux de victimes et donc de mieux anticiper leur acheminement.



Zoom sur Les hospitalisations sans consentement

La CVAGS s'occupe également de la gestion des hospitalisations sans consentement pour les deux départements, en lien avec les Préfectures respectives.

Le nombre total de mesures prises en 2018 est légèrement supérieur à celui de l'année précédente pour le 2A (**234** cette année contre **198** l'an dernier) et un peu inférieur pour le 2B (**227** contre **243** en 2018) ; concernant ce dernier, il s'agit principalement d'une diminution du nombre de mesures prises pour des détenus, qui a été divisé par moitié en 2019 (**34** au lieu de **71** en 2018).

On note en particulier une augmentation dans les deux départements des SDDE (soins à la demande des directeurs d'établissements) : **54** mesures en plus, soit plus de **20 %** d'augmentation entre les deux années (**+20, 7 % dans le 2A et +22 % dans le 2B**)

2. La lutte contre les maladies à vecteurs

Compte tenu du réchauffement climatique et des échanges internationaux de biens et de personnes, des pathologies traditionnellement observées dans des zones tropicales font progressivement leur apparition sur le pourtour méditerranéen dont la Corse. C'est ainsi que la bilharziose uro-génitale, observée en Corse en 2014, justifie, chaque année une surveillance environnementale spécifique et une sensibilisation des professionnels de santé, afin qu'ils soient attentifs à des signes cliniques évocateurs, dès lors que les patients ont voyagé en zone d'endémie. Une campagne d'information du public fréquentant une baignade exposée à ce risque a été réalisée en 2018 et traduite en plusieurs langues.

La collectivité de Corse et l'ARS de Corse font front commun face aux moustiques

S'il existe en Corse 47 espèces de moustiques, seulement 6 d'entre elles, que l'on appelle vecteurs, peuvent transmettre des maladies : paludisme, dengue, chikungunya, etc. La plupart de ces moustiques vit dans l'environnement proche de l'homme et se développe dans des petites quantités d'eau : flaque, pot de fleurs, gouttière, récipient, etc. La campagne de communication grand public menée conjointement par l'Ars et la Collectivité de Corse en 2018, au travers de scène de la vie quotidienne, a porté sur les bons gestes à connaître pour limiter leur prolifération. Elle a été diffusée dans les médias régionaux à travers deux spots de sensibilisations faisant passer un message simple : « la lutte contre les moustiques, c'est aussi l'affaire de tous ».



LE MOYEN LE PLUS EFFICACE DE LUTTE : C'EST LA PREVENTION DU RISQUE

ZOOM sur la surveillance renforcée du virus du West Nile

La fièvre à virus du WEST NILE ou « maladie à virus du Nil occidental » est une maladie virale transmise par les moustiques de la famille Culex. En 2018, plus de 1500 cas humains ont été rapportés dans les pays de l'Union Européenne, dont 181 décès.

En France, 27 cas humains ont été diagnostiqués, la majorité d'entre eux en région PACA.

Pour la première fois, en 2018, deux cas humains de fièvre WEST NILE ont été diagnostiqués en Corse. Ces deux patients ont résidé en Corse du Sud pendant la période d'incubation ; ce qui signifie que le virus a été présent en Corse. Concernant la surveillance animale, 5 cas ont été confirmés chez des chevaux en Haute-Corse, et 1 oiseau en Corse du Sud. La circulation du virus du West Nile dans le sud de la France et en Corse est donc établie. Les conditions climatiques et environnementales laissent penser que le risque va persister dans les années à venir, et que la vigilance clinique doit être maintenue chaque saison, de même que les conseils de prévention pour limiter la prolifération des moustiques.



3. l'habitat et la santé

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité nationale et l'on estime qu'en Corse, environ 11 000 logements appartiennent au parc potentiellement indigne.

La lutte contre ce fléau constitue une politique globale partagée par plusieurs acteurs institutionnels ou associatifs dans laquelle s'intègrent l'ARS et les services communaux d'hygiène et de santé des villes d'Ajaccio et de Bastia, en menant les procédures de logement insalubre pour le compte des préfets de départements.

Elle associe à la fois les actions d'aides à l'amélioration de l'habitat portées notamment par l'ANAH, mais aussi, la mise en œuvre de procédures coercitives (insalubrité, péril, etc.).

Ainsi plus de 80 situations ont été traitées par l'ARS et les SCHS, dont 10 ont donné lieu à des arrêtés d'insalubrité (concernant 19 logements) ; les autres situations relevant de procédures au titre du règlement sanitaire départemental (RSD) ou de la réglementation relative à la non-décence.



4. La qualité des eaux

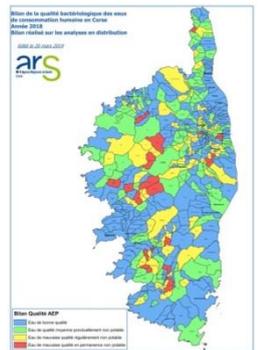
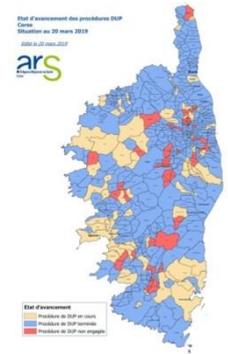
L'eau potable

La surveillance de la qualité de l'eau du robinet est organisée par l'ARS pour le compte des collectivités gestionnaires.

Ainsi, le bilan réalisé en 2018, à partir des résultats de **3384** analyses de contrôle sur l'ensemble du territoire a mis en évidence le fait que **84%** des habitants de la Corse ont disposé en permanence d'une eau potable, ce qui signifie, a contrario que **16%** des habitants ont connu un problème de qualité, ponctuel ou récurrent. Cette situation marque une dégradation de la situation par rapport aux années précédentes lorsque ce ratio était plus proche des **10 à 15%** et met en évidence un clivage net entre le rural et les zones agglomérées ou littorales.

Compte tenu de son relief marqué et de ses nombreux hameaux et villages, la distribution de l'eau potable en Corse est caractérisée par une multitude de petits réseaux d'eau, essentiellement en zone rurale : un forage ou une source, un réservoir de stockage, peu ou pas de traitement, pas de service de l'eau organisé et quelques maisons raccordées. Dans ces secteurs, la qualité de l'eau est régulièrement dégradée et en l'absence d'un réel service de l'eau n'a pas vocation à évoluer fondamentalement. A contrario, dans les zones agglomérées ou littorales, les réseaux d'eau alimentent un grand nombre d'habitants, sont gérés par des professionnels de l'eau et sont régulièrement entretenus : la qualité est de façon générale de bien meilleure qualité.

L'approvisionnement en eau est assuré par **plus de 1 180 captages**, fournissant des quantités d'eau très variables. Afin de préserver l'environnement autour de ces captages et prévenir l'apparition de pollutions, des périmètres de protection sont créés et institués par les collectivités propriétaires des captages. En **2018**, plus de **845** captages sont protégés, **soit 71.4 %**, avec une perspective de **900** captages protégés avant **2020**.



Les eaux de baignades

Le contrôle sanitaire de la qualité des eaux de baignade est organisé tout au long de la saison balnéaire par l'agence régionale de santé de Corse, en lien avec les laboratoires agréés, les personnes responsables des eaux de baignade et les collectivités concernées. Il porte sur **223** sites de baignades répartis sur le territoire, dont **170** en mer et **53** en eau douce. En 2018, **99.1%** des baignades présentaient une **eau d'excellente qualité**, les eaux douces étant plus vulnérables aux pollutions que les eaux de mer.

5. La qualité de l'air

Nous passons environ 80% de notre temps à l'intérieur. Or, la qualité de l'air que nous y respirons n'est pas toujours de meilleure qualité que celle que nous respirons à l'extérieur. De nombreuses substances présentes dans l'environnement intérieur sont potentiellement nocives : monoxyde de carbone, radon, solvants, moisissures, acariens, allergènes, etc.

Pour améliorer la qualité de l'air intérieur, il existe deux solutions simples : aérer régulièrement son logement, en ouvrant par exemple les fenêtres au moins 10 minutes par jour, mais en veillant également à recourir à des produits du quotidien (produits ménagers, peintures, etc.) moins nocifs.

Ce constat a amené plusieurs acteurs institutionnels, sous l'impulsion de l'agence de la santé, à construire **une stratégie partagée d'information et de communication** visant à améliorer la qualité de l'air intérieur, qui sera déployée sur la période 2019 à 2021. Une des premières réalisations a été l'élaboration et la diffusion auprès du grand public d'un spot vidéo rappelant les méfaits du radon associé au tabac, portée conjointement par l'agence et la ligue de lutte contre le cancer. Ce spot a été largement diffusé dans les médias locaux et relayé dans une émission de portée nationale.

POLLUTION DE L'AIR INTÉRIEUR
NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS



VI- La démocratie sanitaire et les droits des usagers

La démocratie sanitaire est une démarche qui vise à associer l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation.

1. La conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

La CRSA est un organisme consultatif qui concourt par ses avis à la politique régionale de la santé. Elle a pour mission d'émettre un avis sur le Projet Régional de Santé (PRS). La CRSA organise ses travaux au sein d'une commission permanente et de quatre commissions spécialisées dans le domaine de la prévention, de l'organisation des soins, des prises en charge et accompagnements médico-sociaux, des droits des usagers.

Le chiffre : 85 Membres titulaires

Zoom sur la maison des usagers au Centre Hospitalier de Castelluccio

L'inauguration des nouveaux locaux de la Maison Des Usagers a eu lieu en septembre 2018, au Centre Hospitalier de Castelluccio à Ajaccio, en présence du directeur de l'établissement, du président du Conseil de Surveillance, du président de la Commission des Usagers et du directeur général de l'ARS. La maison des usagers permet la rencontre entre les usagers, les professionnels et les associations de santé. C'est un espace d'accueil où l'on peut s'informer sur une maladie, sur l'aide et l'accompagnement, sur la prévention (nombreuses brochures d'information à disposition des patients, de leur famille et de leurs proches). L'objectif de ce projet était de concrétiser l'aspect Démocratie Sanitaire, offrir aux patients un moyen de s'exprimer.

« Il s'agit d'un projet porté depuis un certain temps qui a été mené en grande partie par le moyens techniques de l'établissement et le précieux soutien financier de l'Agence Régionale de Santé (ARS) » a souligné le directeur du Centre Hospitalier.

CRSA : état des lieux 2018

- Assemblée plénière : **2** réunions
- Commission Permanente : **3** réunions
- CSDU : **3** réunions
- CSP : **2** réunions
- CSMS : **1** réunion
- CSOS : **3** réunions

Concernant les travaux relatifs au PRS 2 : **10** réunions de la Commission Permanente « élargie » entre janvier et mai 2018.



La place des usagers :

En 2017, l'ensemble des établissements de santé de Corse s'est doté d'une Commission Des Usagers (CDU), conformément aux dispositions de la loi de modernisation du système de santé.

Le chiffre : 20 associations agréées de représentants des usagers.

Qu'est-ce qu'un représentant des usagers ?

Un représentant des usagers est une personne désignée par l'ARS, parmi les associations agréées par le Ministère de la santé ou par l'ARS. Il siège dans tous les établissements de santé, en particulier dans les commissions des usagers. Il est une interface entre les patients et l'hôpital. Il contribue par son action d'améliorer la prise en charge des patients.

3. Culture et santé



BILAN D'ACTIVITE 2018

18 projets travaillés et finalisés en N-1 (soit + de 20% des établissements et services de santé de Corse).

On observe un équilibre presque parfait entre le secteur privé / public et Sanitaire / MS si on se rapporte au nombre de structures sanitaire/MS - public/privé en Corse.

Le programme Culture et Santé est plus harmonieusement réparti que l'année précédente entre la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

L'axe Culture et Santé en Prison est réaffirmé cette année avec un projet au bénéfice de la Maison d'Arrêt d'Ajaccio.

A noter, **7 établissements «primo arrivants»** avec une majorité de services médico-sociaux 2B.

Une vraie pertinence des projets liés aux enjeux et problématiques des établissements ainsi qu'une qualité des actions culturelles et/ou artistiques, toujours induite par une meilleure cohésion Artistes/Soignants, par une maîtrise plus avérée du champ des possibles qu'offre la mission Culture et Santé et par la condition d'interventions d'artistes et/ou associations strictement culturelles et/ou artistiques.

L'équilibre entre les projets à cible soignants/patients/résidents est tenu.

Le spectre des disciplines artistiques reste correct dans sa diversité: Arts visuels/numérique, Arts plastiques, intervention spatio-plastique, audiovisuel, Musique, Voix, café Cultures, chorégraphie, théâtre..etc. avec une diminution des projets valorisant la langue Corse («peur d'être noyé dans la masse des demandes»).

A noter enfin, une action sur l'Hôpital de nuit / CISA ; un projet pour des ACT (Appartements Thérapeutiques) ainsi qu'une action inédite avec l'ANPAA 2A/2B et la Maison d'arrêt d'Ajaccio.





Agence Régionale de Santé Corse
Quartier St Joseph - CS 13003
20700 AJACCIO Cedex 9
Tél: 04 95 51 98 98 - Fax: 04 95 51 900

www.ars.corse.sante.fr



@ARSCORSE1